

PROMOTION INTERNE : TERMINUS TOUT LE MONDE DESCEND !!! SAUTS D'OBSTACLES À LA DGFIP



La DGFIP confirme et signe, dès 2019 les possibilités d'évoluer vont se réduire drastiquement :

- ▶ Les concours internes et externes pour l'accès à une catégorie seront organisés le même jour, réduisant ainsi les chances d'obtention pour les agents remplissant les conditions pour les deux concours ;
- ▶ Le passage des concours sera limité à 5 tentatives pour chacun d'entre-eux. La DGFIP avait déjà pris la décision l'an dernier de diminuer fortement la proportion de lauréats aux concours internes.

MAIS LA DGFIP NE S'ARRÊTE PAS LA !

Si vous obtenez un concours, vous serez affecté avant même l'entrée en scolarité dans un mouvement spécifique de 1^{ère} affectation.

Après avoir fait vos vœux sur la liste des postes arrêtés par la direction générale après le mouvement général, votre 1^{ère} affectation sera prononcée au rang de classement au concours avec interclassement des concours internes et externes.

Les priorités existantes seront maintenues (rapprochement, handicap ...) mais uniquement sur les postes indiqués dans la liste communiquée.

Vous devrez donc vous contenter des « restes » du mouvement général et une fois votre affectation obtenue vous faire à cette idée car le délai de séjour à la résidence passe à 3 ans !

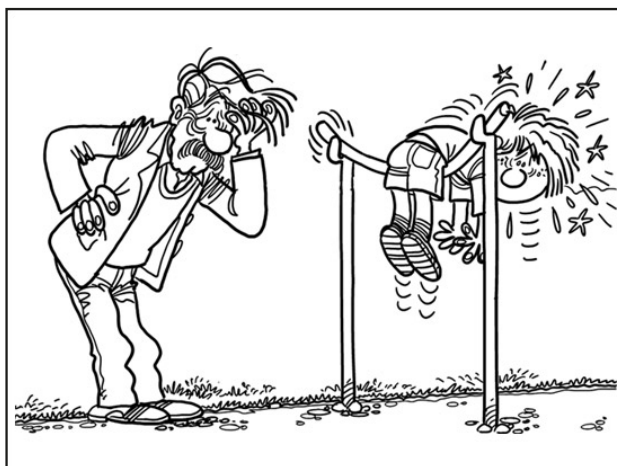
Vous aurez également l'amabilité de faire toute confiance à la DGFIP pour votre affectation, car la CAP Nationale de 1^{ère} affectation ne serait plus nécessaire selon la DG !

Après ce parcours du combattant, et toutes les couleuvres que vous aurez avalées, vous entrerez en scolarité.

La formation initiale changeant de finalité, elle ne vous permettra plus d'acquérir les fondamentaux qui permettent aujourd'hui d'avoir une formation de carrière. Elle sera réduite et constituée d'une partie socle généraliste, d'une partie fonctionnelle accès sur le premier poste et d'un stage pratique.

VOUS ÊTES ENCORE MOTIVÉS ? LA DGFIP CONTINUE

Le stage devient probatoire : le directeur local décidera au bout du cycle de formation si vous êtes apte à être titularisé dans la catégorie !



La CGT Finances Publiques a vivement dénoncé ces reculs d'une gravité inédite à la DGFIP mais qui ne sont qu'une étape dans la destruction des droits et garanties des agents.

La Direction avance vite et met à mal le dialogue social, vous pouvez encore faire bouger les lignes !

Les décrets sont en cours de réécriture, le CTR de clôture étant prévu cet été.

La CGT Finances Publiques invite tous les agents à discuter ensemble de la lutte à mener pour stopper la machine à broyer qu'est la DGFIP !

**TOUTES ET TOUS ENSEMBLE
NOUS DEVONS FAIRE PLIER
L'ADMINISTRATION
PAR TOUS LES MOYENS D'ACTION
POSSIBLES !**

Montreuil, le 23/03/2017